



MAIRIE D'ANTILLY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUIN 2023 À 20H30

- Nombre de conseillers élus : 11
- Nombre de conseillers en fonction : 11
- Nombre de conseillers présents : 6
- Nombre de votants : 9 (dont 3 pouvoirs)

Date de la convocation : le 3 juin 2023

Le Conseil Municipal d'ANTILLY, régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni le 9 juin 2023 à 20h30 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc LEDURE, 1^{er} adjoint.

Conseillers présents : Marc LEDURE, Philippe STEIMETZ, Yannick DUPIRE, Anthony PFEFFER, Didier THIRY, Laetitia CAVENEL ép. LAURI,

Conseillers absents : Arnaud DEMUYNCK (*pouvoir à Marc LEDURE* pour tous les points à l'ordre du jour), Florent PIERRON (*pouvoir à Yannick DUPIRE* pour tous les points à l'ordre du jour), Guy BILTHAUER (*pouvoir à Philippe STEIMETZ* pour tous les points à l'ordre du jour), Fanny MATTE, Vianney PERRIN.

Secrétaire de séance : Laetitia CAVENEL ép. LAURI.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du CR Conseil Municipal du 31.03.2022
- 3) Salle communale : avenant N°2 lot N° 05 Menuiseries extérieures

POINT 1 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Laetitia CAVENEL-LAURI est nommée secrétaire de séance.

POINT 2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2023.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2023.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité,

**POINT 3 : SALLE COMMUNALE : AVENANT N°2 LOT N°5 MENUISERIES
EXTERIEURES. DCM N°013/2023**

Le Maire informe le conseil municipal que le lot N°02 : menuiseries extérieures du marché de la salle communale nécessite des modifications dues à la suppression de l'enseigne et de la main courante métallique. La suppression de ces travaux engendre un avenant en moins d'un montant de – 4.479,00 € HT soit -5.374,80 € TTC

Ces travaux en moins font l'objet d'un avenant n°2.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de cet avenant et en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE l'avenant n°2 au marché de travaux de la salle communale lot n°5 avec l'entreprise ALU BADRE pour un montant de -5.374,80 € TTC.

AUTORISE le Maire à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 heures 45.

Antilly, le 22 juin 2023

La secrétaire,
Laetitia CAVENEL ép. LAURI

Le Maire,
Arnaud DEMUYNCK

